



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc – Ridet : n° 675173.0001

Procès-verbal de validation

Consultation par voie électronique du 31.01.2022
des membres du Comité Directeur

Commission de surveillance des opérations de vote :
désignation de ses membres et nomination de son Président

Dans le cadre de la constitution de la Commission de surveillance des opérations de vote qui auront lieu lors des prochaines Assemblées Générales ordinaire et Élective du 11 mars 2022, Monsieur Vincent FARDEAU, Président du CRENC, a proposé aux membres du Comité directeur, par vote électronique du 31.01.22, la désignation des membres suivants :

- Madame Nathalie DIAZ, Présidente de l'ACD,
- Monsieur Emmanuel PAVIOT, Président de l'ACB - OXER
- Madame Audrey SCHNEIDER, Présidente de l'ATEW,

Pour rappel, extraits du Règlement Intérieur du CRENC :

Article 9 A- Désignation des membres de la Commission

La Commission de surveillance des opérations de vote est composée de 3 membres désignés par le Comité directeur.

Chaque membre doit être titulaire d'une licence FFE d'un groupement équestre affilié ou agréé à la FFE. Les membres de la Commission de surveillance des opérations de vote ne peuvent pas être candidats aux élections pour la désignation des instances dirigeantes de la Fédération ou de ses organes déconcentrés, ils sont désignés pour la durée du mandat du Comité directeur.

Article 9.B - Désignation du Président de la Commission

Le président du CRE nomme parmi les membres désignés, le Président de la Commission de surveillance des opérations de vote. Le président de la Commission habilitera, le cas échéant, un salarié du CRE attaché au siège à recevoir, en son absence, tout document qui est destiné à la Commission.

Le Comité directeur valide à la majorité des voix la constitution de la Commission de surveillance des opérations de vote telle que composée ci-dessus.

Ont voté pour : 9 voix

Mesdames Valérie GENTIEN, Odile KOMORNICKI, Céline LASBLEIZ, Sarah PELLETIER, Dominique ROESNER,
Messieurs Jean-Luc BADDA DE POSDASALVA, Jean-Michel CARRE, Vincent FARDEAU, Jean-François MEYER.

N'a pas répondu : 1 voix

Monsieur Renaud DEJEAN

A l'issue de ce vote et tel que prévu à l'article 9.B du Règlement Intérieur, le président du CRENC a nommé Madame Nathalie DIAZ Présidente de la commission.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, la Secrétaire générale, et la Présidente de la Commission Secrétariat Général et Administration.

Marie Pierre CHAVANEL
Présidente
Commission Secrétariat Général
et Administration

Sarah PELLETIER
Secrétaire Générale

Vincent FARDEAU
Président